BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1252

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20220169. *Date de parution :* 1er septembre 2022.
Annonce numéro : 823. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

410 741 037 RCS Lyon.
ETABLISSEMENTS LAFAURIE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 12800.00 EUR.
Adresse : 32, Rue De Bel Air, 69290 Saint-Genis-les-Ollières.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 370000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Boucherie, charcuterie, volailles et activités de traiteur..
Adresse : 69, Avenue De Lanessan, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or.
Précédent propriétaire : 820 575 298 RCS Lyon. **MARCA.**
Date de commencement d'activité : 18 juillet 2022.
Publication légale : Tout Lyon et rectificatif du 03/09/2022 *du* 30 juillet 2022.
Oppositions : Au siège du fonds cédé, 69 Avenue de Lanessan 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR pour la validité et pour toutes correspondances au cabinet de Me Frédéric GUILLAUMOND Espace Florentin 59 chemin du Moulin Carron 69072 DARDILLY.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 18/07/2022 enregistré au Service de l'Enregistrement de LYON le 21/07/2022, Dossier 2022 00038163 référence 6904P61 2022 A 90413 Adresse de l'ancien propriétaire : 69 Avenue Lanessan 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR. Adresse du nouveau propriétaire : 32 Rue de Bel Air 69290 SAINT-GENIS-LES-OLLIERES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..